

**COMPTE RENDU PARTIEL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Du 4 juin 2020*

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de CINTRAY, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Frédéric GRAUPNER, maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Frédéric GRAUPNER, Éric DUMENIL, Isabelle MARTIN, Yvonne TREELS, Sébastien DAVID, Danièle DUMONTET, Louiza TROUILLET, Thierry MESNARD, Adrien VOLANT, Claude JAMIN, Christelle BASTIEN GRAUPNER.

**Secrétaire :** Christelle BASTIEN GRAUPNER

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 28 mai 2020, signe du registre des délibérations

**1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Graupner demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Désignation des représentants au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie.

**2. DÉSIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le maire propose de désigner les membres des commissions communales. Après un appel à candidatures, les commissions sont les suivantes :

**FINANCES ET IMPÔTS DIRECTS**

- TITULAIRES
  - Isabelle MARTIN
  - Yvonne TREELS
- SUPPLÉANT
  - Thierry MESNARD

**AFFAIRES SCOLAIRES**

- TITULAIRES
  - Christelle BASTIEN GRAUPNER
  - Sébastien DAVID
- SUPPLÉANT
  - Adrien VOLANT

## **AFFAIRES SOCIALES**

- TITULAIRES
  - Danièle DUMONTET
  - Thierry MESNARD
- SUPPLÉANTS
  - Louiza TROUILLET
  - Claude JAMIN

## **URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT**

- TITULAIRES
  - Adrien VOLANT
  - Sébastien DAVID
- SUPPLÉANTS
  - Éric DUMENIL
  - Claude JAMIN

## **INFORMATION - COMMUNICATION – FÊTES - CÉRÉMONIES**

- TITULAIRES
  - Yvonne TREELS
  - Christelle BASTIEN GRAUPNER
- SUPPLÉANTS
  - Louiza TROUILLET
  - Thierry MESNARD

## **GESTION DU PERSONNEL**

- Éric DUMENIL

## **SÉCURITÉ ROUTÈRE**

- TITULAIRES
  - Éric DUMENIL
  - Adrien VOLANT
- SUPPLÉANT
  - Louiza TROUILLET

## **CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ**

- Éric DUMENIL

## **COMMISSION DE CONTRÔLE – ÉLECTIONS**

- TITULAIRE
  - Claude JAMIN
- SUPPLÉANT
  - Louiza TROUILLET

Le conseil municipal après délibération, **approuve à l'unanimité**, les commissions.

### **3. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN D'EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE**

Le conseil municipal doit délibérer, afin de désigner des représentants au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie.

Après un appel à candidature, ont été **nommé à l'unanimité** par le conseil municipal :

TITULAIRE : Adrien VOLANT

SUPPLEANT : Éric DUMENIL

### **4. VENTE DE LA PARCELLE Z337 – STATION D'ÉPURATION**

A la demande du notaire, la délibération N°2019-014 du 28 mai 2019 doit être refaite avec des termes plus précis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer cette dernière.

Une nouvelle délibération sera faite.

Pour rappel, la direction du cycle de l'eau de Chartres Métropole souhaite acquérir une partie de la parcelle 337 (l'ancienne station d'épuration), à hauteur de 135 m<sup>2</sup>.

Elle souhaite installer une cuve de stockage pour le traitement de nitrate de calcium.

Ce qui permettrait de prévenir la formation de gaz H<sub>2</sub>S et de supprimer les nuisances olfactives, dont certains riverains de la commune d'Amilly se plaignent.

Profitant de cette transaction, une régularisation administrative sur les servitudes de passage de réseaux de collecte et de refoulement d'eaux usées sera effectuée.

Le bornage, la division parcellaire, les frais d'actes notariés seront pris en charge par la direction du cycle de l'eau de Chartres Métropole.

Le conseil après avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte de céder une partie de la parcelle au prix de l'euro symbolique.

Le maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer cette vente, à signer les actes administratifs et notariés s'y rapportant.

### **5. QUESTIONS DIVERS**

INFORMATIONS :

- L'entretien des vallées sera fait dans le courant de l'année
- La distribution des masques a été faite dans les boîtes aux lettres cette semaine
- Le club de l'amitié remercie la commune pour la subvention
- Il serait bien de signaler la détérioration de la route à la sortie du village, en direction de la départementale 123. Cette route n'étant pas gérée par la commune.

La séance du conseil est levée à 21 h 10

Le maire

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Frédéric Graupner'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CINTRAY' at the top and 'EURE ET LOIR' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a tree and a figure.

Frédéric GRAUPNER